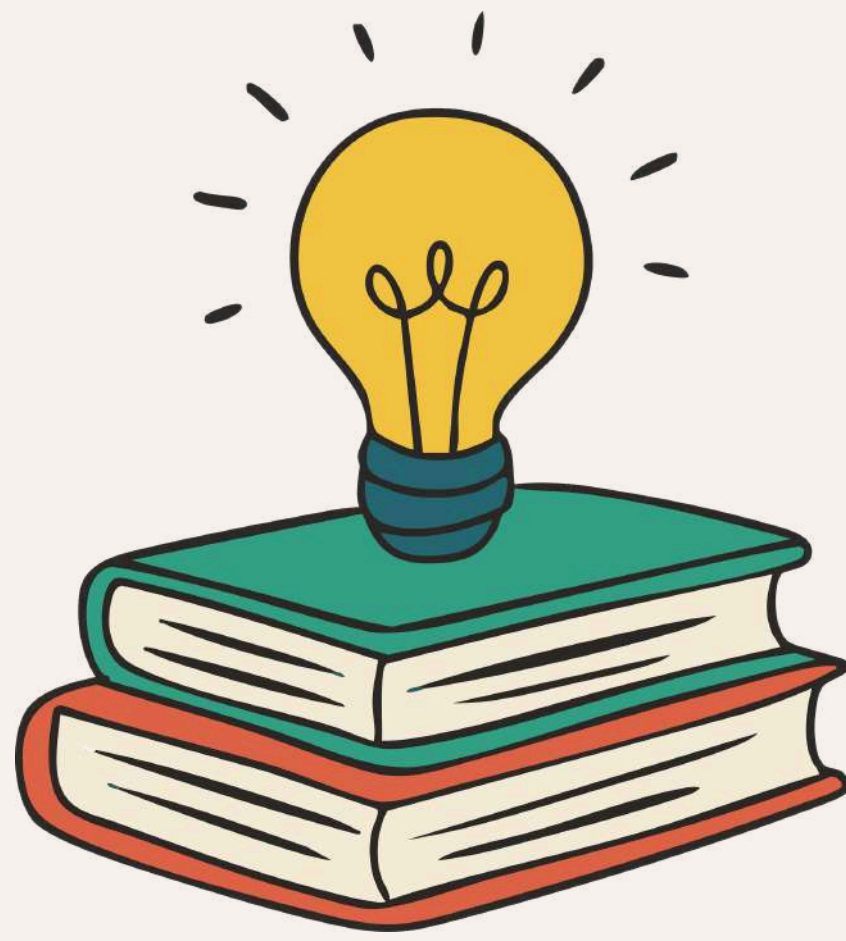


# FICHE OUTIL



## AIDES À L'APPRENTISSAGE

# QU'EST-CE QUE L'AIDE À L'APPRENTISSAGE ?

L'aide à l'apprentissage est une aide financière versée par l'État aux employeurs qui recrutent un salarié en contrat d'apprentissage.

Son objectif est de :



ENCOURAGER L'EMBAUCHE  
DE JEUNES EN FORMATION,



FAVORISER L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE DES JEUNES.



SOUTENIR FINANCIÈREMENT  
LES STRUCTURES,

Cette aide est versée uniquement pour la première année du contrat d'apprentissage.

## MONTANT DE L'AIDE EN 2026

SITUATION	MONTANT
ENTREPRISE DE MOINS DE 250 SALARIÉS	5 000€
APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP	6 000€

Cette aide est versée par contrat d'apprentissage et uniquement pendant la première année du contrat.

## CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

### LIÉES À L'EMPLOYEUR

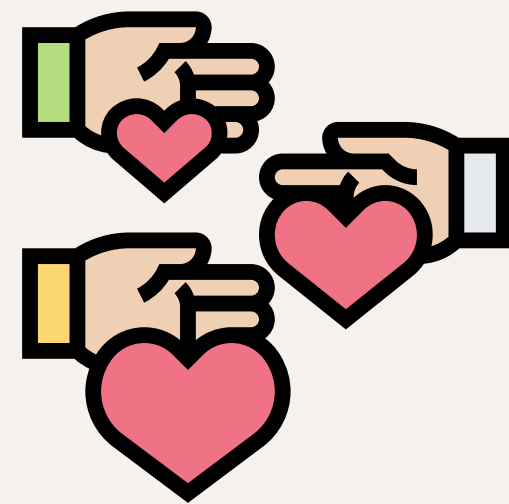
- ÊTRE UNE STRUCTURE DE MOINS DE 250 SALARIÉS
- RECRUTER UN SALARIÉ EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### LIÉES À LA FORMATION

- L'APPRENTI DOIT PRÉPARER UN DIPLÔME OU TITRE PROFESSIONNEL DE NIVEAU :
- NIVEAU 3 : CAP / BEP
  - NIVEAU 4 : BACCALAURÉAT



LES FORMATIONS AU-DELÀ DU BAC (BTS, LICENCE, MASTER) NE SONT PLUS ÉLIGIBLES POUR LES NOUVEAUX CONTRATS SIGNÉS EN 2026.

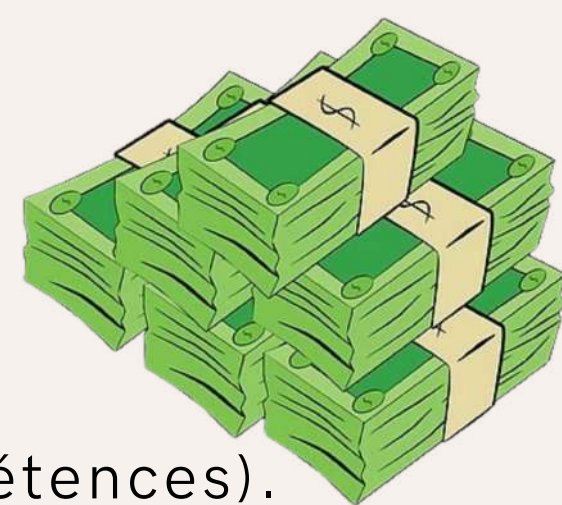
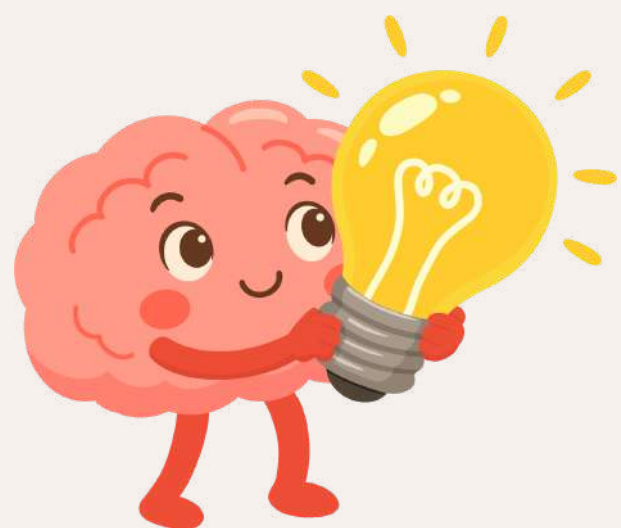


## EXONÉRATION DE COTISATION SOCIALES

Le salaire d'un apprenti bénéficie d'un régime social spécifique.

Les employeurs profitent d'une réduction importante des cotisations sociales sur la rémunération de l'apprenti.

Cela permet de réduire significativement le coût total du salarié pour la structure.



## PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La formation de l'apprenti est financée par l'OPCO (Opérateur de compétences).

Cela signifie que :

- l'employeur n'a généralement pas à payer les frais de formation
- la formation est financée dans le cadre du contrat d'apprentissage

La structure prend donc principalement en charge :

- la rémunération de l'apprenti
- l'accompagnement du salarié en formation.



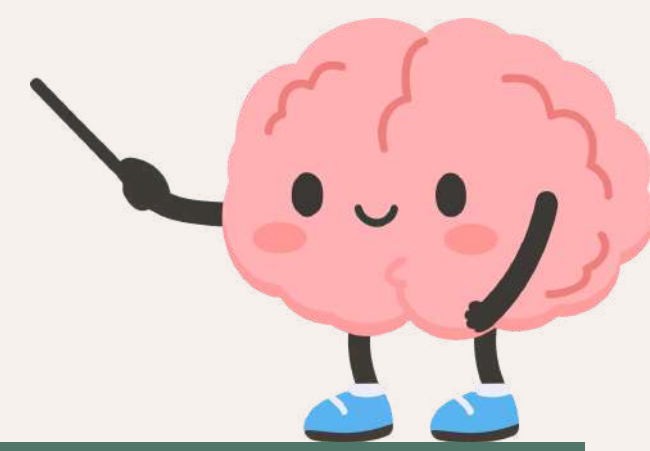
## CAS PARTICULIER : APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsqu'un apprenti est reconnu travailleur handicapé (RQTH) :

- L'aide de l'État est portée à 6 000 €
- Elle peut être cumulée avec des aides de l'Agefiph

Cela permet d'encourager l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

# QUELLE AIDE POUR LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE DEPUIS LE 8 MARS 2026



EFFECTIFS	DIPLÔME PRÉPARÉ	€ MAXIMUM
Ensemble des entreprises	Diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalant au niveau 3 (BEP ou CAP) et, au plus, au niveau 7 (Master) du cadre national des certifications professionnelles	6 000€ (si le contrat est conclu avec une personne reconnue RQTH)
Moins de 250 salariés	Diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalant au niveau 5 (Bac+2) du cadre national des certifications professionnelles	4 500€
	Diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalant au moins au niveau 6 (Bac+3 ou +4) et, au plus, au niveau 7 (Master) du cadre national des certifications professionnelles	2 000€
	Diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalant au moins au niveau 3 (BEP ou CAP) et, au plus, au niveau 4 (Baccalauréat ou Brevet professionnel) du cadre national des certifications pro	
250 salariés et +	Diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalant au niveau 5 (Bac+2) du cadre national des certifications professionnelles	1 500€
	Diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalant au moins au niveau 6 (Bac+3 ou +4) et, au plus, au niveau 7 (Master) du cadre national des certifications professionnelles	750 €

Cette aide ne peut pas être cumulée avec l'aide unique de 5 000 € accordée seulement aux entreprises de moins de 250 salariés. Cette dernière concerne le recrutement d'un apprenti préparant un titre ou diplôme jusqu'au niveau baccalauréat (bac +2 dans les Outre-mer).

# SIMULATION DE COÛT POUR L'EMPLOYEUR

Diplôme préparé	Âge apprenti	Salaire brut mensuel approx.	Coût annuel brut	Aide État	Coût réel pour l'employeur
CAP / BEP (niveau 3)	18-20 ans	~760 €	~9 120 €	4 500 €	~4 620 €
Bac pro / BPJEPS (niveau 4)	18-20 ans	~760 €	~9 120 €	4 500 €	~4 620 €
CAP / BEP (niveau 3)	21-25 ans	~950 €	~11 400 €	4 500 €	~6 900 €
Bac pro / BPJEPS (niveau 4)	21-25 ans	~950 €	~11 400 €	4 500 €	~6 900 €
Tout diplôme (RQTH)	Tout âge	variable	variable	6 000 €	coût encore réduit

💡 Simulation indicative basée sur les aides à l'apprentissage applicables depuis mars 2026 pour les structures de moins de 250 salariés.

## MODALITÉS DE VERSEMENT

L'aide est versée automatiquement après :



SIGNATURE DU CONTRAT  
D'APPRENTISSAGE

**OPCO**

ENREGISTREMENT DU CONTRAT AUPRÈS  
DE L'OPCO



TRANSMISSION DU CONTRAT À L'ASP  
(AGENCE DE SERVICE & DE PAIEMENT)

Une fois validée, l'aide est versée mensuellement à l'employeur.



### À RETENIR

Grâce à l'aide de l'État, le coût d'un apprenti peut être fortement réduit pour les associations.

Cela permet de former un futur salarié tout en maîtrisant le budget de la structure.





# SEVO PSL 95

© 2026 - SEVO PSL 95 - TOUS DROITS RÉSERVÉS